

ACTUALITES

décembre 2018 - N°85

Les actions militantes « de base » en question ?

Il nous est de plus en plus difficile d'organiser des distributions de tracts, ce ne sont pourtant pas les thématiques qui manquent.

La démarche serait-elle « ringarde » ? La diffusion sur les réseaux sociaux serait-elle plus pertinente ?

Nous restons convaincus que les tracts distribués aux citoyen.ne.s, en particulier sur les marchés, sont un moyen de faire connaître les idées de la LDH et de montrer sa vitalité.

Exemple :

Manifestation du 18 décembre

Des distributions de tracts sont organisées dans les gares parisiennes.

Y aura-t-il des distributions dans le 13^{ème} arrondissement ? Arrondissement pourtant riche de ses foyers d'immigrés ... On est à moins d'une semaine de cette manifestation importante et le moins qu'on puisse dire est qu'il n'y a pas un grand élan pour participer à sa promotion !

Mardi 18 décembre 18h : Journée internationale des migrants.

Liberté et Égalité des droits !

Parcours de la manifestation : Pl. République > Bd Magenta > Bd de Strasbourg > Gare de l'Est > Gare du Nord

Nous, Collectifs de Sans-papiers et Migrant.e.s, Syndicats, Associations et Marche des Solidarités appelons à des manifestations et rassemblements dans tout le pays le 18 décembre à l'occasion de la Journée Internationale des Migrant.e.s.

Nous marcherons toutes et tous ensemble, contre la montée des nationalismes, des racismes et des fascismes qui s'étendent sur l'Europe et le monde.

Nous marcherons aux flambeaux en mémoire des dizaines de milliers de femmes, hommes et enfants mort.e.s sur les routes de la migration victimes des frontières et des politiques anti-migratoires des gouvernements des pays les plus riches de la planète et de leurs complices.

Nous marcherons pour en finir avec ces mort.e.s, pour la liberté de circulation et la fermeture des centres de rétention.

Nous marcherons contre l'idée que l'immigration crée du dumping social, pour la régularisation des sans-papiers et pour l'égalité des droits.

Nous marcherons pour la ratification par la France de la "convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille" adoptée par l'ONU le 18 décembre 1990 et qui vise à garantir l'égalité de traitement entre travailleurs français et immigrés.

C'est la précarisation générale, la remise en cause des acquis sociaux par les politiques d'austérité menées par nos gouvernants qui nourrissent les sentiments de mal-être et de repli sur soi dans la population. C'est en luttant ensemble que nous pourrons nous battre efficacement pour une société meilleure et égalitaire.



La Section EHESS de la LDH a pris position sur l'augmentation discriminatoire des frais d'inscription imposée aux étudiants étrangers.

« L'annonce faite par le Premier Ministre concernant l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers hors Communauté Européenne s'inscrit dans la longue liste des discriminations et des stigmatisations à l'égard des « étrangers », qu'on les appelle exilés, sans papiers, réfugiés, et à présent étudiants. Or, rien n'est plus contraire à la logique académique que de distinguer les étudiants selon leur nationalité. Rien n'est plus précieux pour les enseignants-chercheurs que nous sommes que de transmettre des savoirs à des générations d'étudiantes et d'étudiants dont les différents acquis suscitent comparaisons et débats au sein de nos séminaires. La richesse intellectuelle des étudiants dits étrangers est un apport incontournable sans lequel nos réflexions se verraient appauvries. Comment ne pas rappeler que les sciences humaines et sociales n'ont pas de frontières et qu'elles sont justement des passerelles qui permettent de saisir et de comprendre les autres cultures. Dans tous les pays, l'internationalisation des sciences sociales a été un combat de tous les instants pour se départir des biais engendrés par les approches nationales, de récentes publications en témoignent.

De plus, opérer une sélection parmi les étudiantes et étudiants selon le critère de la nationalité revient de fait à une sélection par l'argent qui compromet de façon drastique l'accès aux universités françaises de jeunes originaires de pays déjà défavorisés : c'est ce qu'il faut bien nommer une double peine. Après la préférence nationale, nous avons à présent la préférence communautaire, qui conduira au tarissement du nombre d'étudiants étrangers et des apports intellectuels de ces derniers. Plus encore, l'expérience de nos collègues britanniques montre que des frais d'inscription élevés constituent des bombes à retardement face à des étudiants aisés ainsi légitimés à 'acheter' leurs diplômes, malgré leur faible niveau universitaire. A moyen terme, c'est la valeur des diplômes, le crédit des universités et de l'enseignement supérieur en son entier qui sont en jeu. A moyen terme, en toute logique, cette sélection par l'argent concernera également les étudiant.e.s européen.e.s et français.e.s. Avancer l'argument de la mise en place de bourses pour les étudiant.e.s étranger.ère.s est un mensonge éhonté quand on sait par ailleurs la rareté récurrente des bourses en sciences humaines et sociales allouées par les services des Ambassades françaises.

Or, il fut un temps où la France pouvait s'enorgueillir de l'accueil qu'elle offrait et de la formation qu'elle dispensait : les bénéfices lui en revenaient en termes culturels et politiques. A un moment où dans plusieurs pays nombre d'universitaires sont emprisonnés ou empêchés d'enseigner, la discrimination des étudiantes et étudiants par la nationalité est un mauvais coup porté à la démocratie universitaire que semblait instaurer la loi sur l'autonomie des universités ; c'est une atteinte aux valeurs de la démocratie.

La section LDH de l'EHESS dénonce avec force cette nouvelle attaque à l'égard des étranger.ère.s extra-européen.ne.s. A la suite des réflexions en cours de la Présidence de l'EHESS,

Nous, membres de la Section EHESS de la LDH, demandons que cette décision gouvernementale soit discutée au sein de la CPU, et que le Président de l'EHESS y défende la ligne proposée ici.

Nous entendons saisir la LDH au niveau national pour qu'une riposte soit faite dans les plus brefs délais

Nous nous mobiliserons aux côtés des collègues et des étudiant.e.s pour que soit abrogée la décision gouvernementale. »

LOGEMENT : UNE LOI SANS ELAN MALGRÉ L'URGENCE

Communiqué LDH

La loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) promulguée le 24 novembre 2018, est la 7ème grande réforme de l'Etat en vingt ans pour tenter de relancer la construction de logements accessibles à tous, et de répondre à un mal-logement qui ne cesse de croître.

Depuis la loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU) de 2000, l'engagement national pour le logement (ENL) de 2006, le droit au logement opposable (Dalo) de 2007, la loi de mobilisation pour le

logement et la lutte contre l'exclusion (Molle) de 2009, la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social de 2013, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) de 2014, aucune n'a pu endiguer l'enchérissement des couts du foncier, des loyers et des habitations. Le droit au logement reste une chimère pour nombre de familles et de personnes isolées.

Annoncé comme une forte ambition de simplification et de soutien aux plus fragiles, ce nouveau texte est au contraire un condensé de mesures techniques tout azimut qui alourdit une législation déjà complexe et réduit les garanties des locataires, les obligations environnementales des constructeurs, et maintient le logement dans une logique spéculative contraire aux objectifs affichés.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) rappelle que le droit au logement est un droit fondamental qui conditionne la dignité, la citoyenneté et l'exercice des droits au quotidien.

Si le Conseil Constitutionnel a censuré vingt articles de cette loi confuse sur les deux cent trente-quatre prévus dans le texte initial, au motif qu'ils étaient sans lien direct avec son objet (« des cavaliers législatifs »), la LDH regrette qu'il n'ait pas apprécié le projet à l'aune de sa décision de 1995, qui affirme la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent comme un objectif de valeur constitutionnelle en référence au préambule de la Constitution de 1946 :

« La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. »

A l'inverse, le gouvernement et la majorité parlementaire abordent le logement sous l'angle d'une idéologie de la mobilité et de la responsabilité uniquement individuelle.

La LDH s'inquiète de la création d'un bail « mobilité », valable de un à dix mois non reconductible, qui précarise les locataires et ne prévoit pas les augmentations de loyers par les bailleurs privés à chaque relocation qui sont l'une des causes majeures de leur hausse continue. La remise en cause des dispositifs d'encadrement des loyers s'inscrit dans cette même logique d'inflation locative qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages.

Cette vision libérale se confirme au mépris des plus fragiles, avec la dérégulation des mises en location des logements dans les quartiers à forte proportion d'habitat dégradé, la baisse progressive des APL depuis la dernière loi de finances, l'absence de mesures fortes contre les marchands de sommeil. La construction de logements neufs est incitée à moindre coût, abaissant les exigences architecturales, environnementales et réduisant de 100 % à 20 % l'obligation de logements accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Parallèlement, les bailleurs sociaux sont poussés à vendre quarante mille logements sociaux chaque année et à se regrouper dans un objectif d'optimisation financière au risque de vente à la découpe à des opérateurs privés avec une accélération des expulsions et la dégradation rapide de ces immeubles.

Ce sont autant de mesures qui réduisent les garanties individuelles et collectives des habitants, qui augmentent l'instabilité des plus précaires, les risques de discrimination et de fragilisation du corps social sans créer une dynamique de construction et de rénovation pour une offre d'habitats adaptés aux besoins sur tout le territoire national.

Face à la crise du logement social et au mal-logement, la LDH promeut une intervention forte de l'Etat et des collectivités territoriales en faveur d'un droit au logement digne, abordable et pérenne, reposant sur une logique d'universalité, d'égalité, de protection, de péréquation, de services publics régulateurs du marché, et de participation équilibrée entre locataires et propriétaires.

Paris, le 29 novembre 2018.

Le 10 décembre 2018, la Ligue des droits de l'Homme *BELGE* est devenue la Ligue des droits humains.

Cette décision a été votée en assemblée générale le 26 mai 2018.

Son conseil d'administration a rédigé une note argumentaire, trop longue pour figurer dans ce journal, mais que nous pouvons vous communiquer sur demande.

« Cette année 2018 marque les 70 ans de l'adoption de la DUDH et les 70 ans du droit de vote des femmes en Belgique. L'annonce du changement de nom se fera en adéquation avec l'anniversaire de ces deux événements comme l'aboutissement d'une longue réflexion qui apparaît aujourd'hui avoir assez duré. Le nom "Ligue des droits humains" serait le plus apte à signaler cette évolution. Et l'objectif principal justifiant le changement consistera à communiquer que la LDH souhaite évoluer vers un langage plus inclusif, exempt de toute interprétation et représentation sexistes, qui vise également à rendre visibles les enjeux relatifs au genre et à l'égalité des sexes. La première partie de la note s'attachera à présenter des arguments historiques, linguistiques et juridiques du changement tandis que la deuxième partie présentera de façon plus prospective les enjeux de genre actuels qui justifient pour la Ligue la nécessité de les visibiliser à travers son changement de nom. »

Des nouvelles des Etats Généraux des Migrations :

Le nouveau règlement Dublin est en cours de discussion mais est pour l'instant bloqué suite au désaccord entre Parlement et Conseil des Ministres de l'Union. Il n'est pas certain que ce nouveau règlement soit adopté avant les élections européennes.

La campagne peut avoir pour objectif la suppression du règlement Dublin dans son ensemble, à défaut une version simplifiée peut être plus mobilisatrice : le « *choix pour un migrant du Pays ou déposer sa demande d'asile* ». Un texte d'appel précisant les points les plus contestables du règlement Dublin est en cours de préparation.

Une information de la Fédération de Paris concernant la situation des migrants dans le nord-est de Paris :

Lors du dernier comité fédéral nous nous étions engagés à vous communiquer un point d'avancement après la réunion qui devait se tenir avec la Mairie.

Depuis a également eu lieu une rencontre avec la Préfecture.

Le collectif a ensuite fait la synthèse des différentes rencontres et décidé de la suite à donner.

On peut résumer ainsi le point sur la situation:

Le comité fédéral du 25 juin a décidé de poursuivre notre action dans le cadre d'un collectif d'associations et de s'adresser également à la population dans une optique « pédagogique » sur la question des migrants.

Fin juin, la fédération de Paris a rejoint le collectif inter-associations de Paris nord-est qui rassemble des associations d'envergure nationale et d'autres d'implantation plus locale. À noter qu'un représentant des EGM est présent dans ce collectif.

Le 5 octobre, ce collectif a envoyé dans des termes identiques un courrier à la Mairie de Paris et au Préfet demandant que les acteurs publics proposent aux migrants des conditions d'accueil dignes et un hébergement inconditionnel.

Cette demande a été signée par 17 organisations membres du collectif.

Depuis, des délégations du collectif ont été reçues par la Mairie (3 fois) et par la Préfecture (une fois). Suite à ces différentes rencontres le collectif est arrivé, à la fin du mois de novembre, aux conclusions suivantes:

1. Que leurs approches sont différentes

La Mairie souhaite mettre à l'abri toute personne sans abri en particulier dans la période de grand froid (hors mineurs et familles) et laisse la Préfecture organiser la prise en charge des migrants dans un dispositif qui a pris le relais du CPA (la « Bulle ») dont les 5 CAES (Centre d'Accueil et d'Etude des Situations) sont considérés par elle comme appliquant l'accueil inconditionnel.

2. Que les structures de mise à l'abri sont totalement sous-dimensionnées et le resteront compte tenu des ouvertures prévues.

3. Que ces deux interlocuteurs coopèrent dans l'ouverture de centres d'hébergement d'urgence, la Mairie fournissant des sites et la Préfecture finançant leur fonctionnement, mais ne répondent pas à la demande d'une mise à l'abri inconditionnelle des migrants demandée par le collectif.

4. Qu'il convient donc de suspendre les réunions avec ces deux collectivités et de préparer une campagne de communication qui pourra s'appuyer sur un travail préalable de documentation de la situation des migrants à Paris. Une campagne de reportages vidéo sera engagée dès fin novembre par MSF. (<https://www.msf.fr/decouvrir-msf/nos-operations/france-soutien-medical-et-administratif-aux-mineurs-non-accompagnes-a-paris>)

Avant le 15 décembre sont également prévus:

- un courrier à la Mairie et à la Préfecture leur expliquant le constat auquel nous sommes parvenus à la suite de nos échanges

- un communiqué de presse

- une tribune dans la presse

A propos de la Marche mondiale pour le climat du 8 décembre, à laquelle appelait la LDH :



"La Ligue des droits de l'Homme (LDH) appelle à participer aux manifestations qui auront lieu partout en France ce 8 décembre, dans le cadre des Marches pour le climat. La LDH réitère à cette occasion qu'elle est et sera vigilante et active pour que soit prise en compte la triple justice économique, sociale et environnementale. Elle appelle les gouvernements à faire de l'urgence climatique un point de renouvellement des pratiques démocratiques, économiques et sociales."

Autour de 20000 personnes, une marche paisible ... une grande réussite ... et fort peu d'écho dans les médias. Voudrait-on nous faire penser qu'il faut casser pour gagner le droit de les intéresser ? Sans doute non ... mais on peut s'autoriser à penser que la radicalisation devient nécessaire. Quelle forme devrons-nous lui trouver ?

VIE DE LA LDH

Le congrès 2019 :

En raison de l'absence de faisabilité d'accueil en région avec le soutien de collectivités territoriales, le lieu du congrès est contraint en Ile-de-France, à la Bourse du travail de Saint-Denis.

Les projets de résolutions :

- une résolution sur les droits des femmes ;
- une résolution sur les questions de bioéthique en lien avec la future réforme de la loi bioéthique et le travail du groupe de travail « Santé-bioéthique ».

Au vu de l'actualité, des résolutions d'urgence seront envisageables sur l'Europe (congrès en juin après les élections européennes) et les droits économiques et sociaux.

Comme proposé de manière innovante lors du CC de septembre, la résolution sur les droits des femmes est proposée en débat préalable aux sections pour un travail de contributions. Françoise Dumont pilotera ce dispositif.

L'Avenir de la LDH

La LDH connaît des difficultés organisationnelles, le vieillissement de ses dirigeants, on observe une logique de déclin et parallèlement des initiatives porteuses de développement. De nouveaux droits sont à penser, l'engagement militant est en évolution.

Il y a donc urgence à réfléchir à la fois sur le mandat de la LDH, sur la manière dont nous portons les droits de l'Homme et du citoyen et nos formes d'engagements, d'actions ainsi que sur notre organisation territoriale et politique. Cette réflexion est ambitieuse et se déroulera avec méthode sur trois ans en associant tous les échelons de la LDH et les adhérents, pour co-construire la Ligue des droits de l'Homme de demain.

Rencontre du 16 novembre 2018 : *Ligueurs au prétoire* (section Paris5-13)/ *Justice et Police*, groupe de travail national

En préparation de cette réunion, nous avions adressé une note de présentation de l'activité de *Ligueurs au prétoire* et un dossier comprenant, à titre d'exemple, des CR d'audiences, articles, courriers et notes divers.

Les deux premières questions sont pour nous interroger d'une part sur l'utilité de notre travail et d'autre part sur nos relations avec le GT national *Droits des étrangers*.

Ce dossier faisait état des diverses audiences suivies par Ligueurs au Prétoire qui ne concernent pas que les étrangers et nous évoquons Les Comparutions immédiates, la XVIIe Chambre et l'impossibilité de suivre désormais les audiences de la CNDA en raison des huis clos systématiques.

Un premier échange avec le groupe qui est animé par Dominique Noguères permet de commenter ce dossier, d'en redonner les grandes lignes en termes d'objectifs, de méthode et de résultats, entre autres de rappeler par la présence de la LDH que la justice est prononcée au nom du peuple et doit être accessible à tous les citoyens.

Nous expliquons nos attentes, à savoir :

- le soutien de *Justice et Police*, ce qui aiderait à ouvrir notre groupe de travail à d'autres ligueurs et d'élargir nos actions et nos propos,
- un relais avec le national, à double sens : recevoir les informations sur les procès dans lesquels la LDH est impliquée, et communiquer nos observations et rapports en vue de l'action de la LDH en matière de justice.

Sur ce dernier point, il est objecté que la LDH est de moins en moins présente en Justice, notamment comme partie civile, en raison d'une jurisprudence « de fermeture » rendant le plus souvent irrecevables les recours d'associations et laissant alors les frais à leur charge.

Il est remarqué que nos documents, allant de 2015 à 2017, datent un peu, ce qui nous permet de revenir justement sur le frein que représente notre trop faible effectif depuis deux ans et sur notre souhait d'élargir le groupe.

Après discussion, on dégage quelques pistes :

- Possibilité de nous mettre en relation avec quelques chercheurs de Nanterre qui pourraient être intéressés par nos observations comme matière première de leurs études
- Recueillir nos observations et témoignages sur le fonctionnement de la justice au nouveau Palais de Justice de la Porte de Clichy

Il nous est conseillé de

- Suivre l'affaire du Lycée Arago.
- Travailler davantage avec le groupe **Droits des étrangers**

Ce que nous faisons ou avons déjà fait :

- Suivre les audiences du Tribunal administratif
- Faire un appel à participation auprès des sections parisiennes via la Fédération de Paris.

Idées lecture :

« Histoire populaire de la France » de Gérard Noiriel - Ed Agone :

« En 1841, dans son discours de réception à l'Académie française, Victor Hugo avait évoqué la "populace" pour désigner le peuple des quartiers pauvres de Paris. Vincard ayant vigoureusement protesté dans un article de La Ruche populaire, Hugo fut très embarrassé. Il prit conscience à ce moment-là qu'il avait des lecteurs dans les milieux populaires et que ceux-ci se sentaient humiliés par son vocabulaire dévalorisant. Progressivement le mot "misérable", qu'il utilisait au début de ses romans pour décrire les criminels, changea de sens et désigna le petit peuple des malheureux. Le même glissement de sens se retrouve dans Les Mystères de Paris d'Eugène Sue. Grâce au courrier volumineux que lui adressèrent ses lecteurs des classes populaires, Eugène Sue découvrit les réalités du monde social qu'il évoquait dans son roman. L'ancien légitimiste se transforma ainsi en porte-parole des milieux populaires. Le petit peuple de Paris cessa alors d'être décrit comme une race pour devenir une classe sociale. »

La France, c'est ici l'ensemble des territoires (colonies comprises) qui ont été placés, à un moment ou un autre, sous la coupe de l'État français. Dans cette somme, l'auteur a voulu éclairer la place et le rôle du peuple dans tous les grands événements et les grandes luttes qui ont scandé son histoire depuis la fin du Moyen Âge : les guerres, l'affirmation de l'État, les révoltes et les révoltes, les mutations économiques et les crises, l'esclavage et la colonisation, les migrations, les questions sociale et nationale. (Note éditeur)

« L'institution de la liberté » de Muriel Fabre-Magnan PUF :

"L'interdit est-il l'ennemi de la liberté ? Celle-ci est-elle toujours du côté du permis ? Cet ouvrage montre que la réponse à ces questions n'est pas si simple. Le consentement et le contrat ne suffisent pas à garantir la liberté, et ils en sont même parfois les fossoyeurs ; à l'inverse, l'interdit ou la dignité n'en sont pas toujours les ennemis. La simple non-ingérence de l'État ne suffit en réalité pas pour assurer l'autonomie des personnes et le pluralisme des choix de vie. Le droit a alors un rôle à jouer pour soutenir la liberté, entendue comme le projet et le processus d'émancipation de tous et de chacun. La liberté des modernes et les droits de l'homme doivent être défendus, mais conforter les acquis de la liberté individuelle suppose de s'intéresser à ce dont elle a besoin pour être instituée, et ce afin d'éviter qu'elle ne se délite ou ne se retourne contre les plus faibles. La liberté ne peut pas être la liberté de détruire ce qui protège et garantit la liberté." (Note de l'éditeur)

RAPPEL

Les événements-anniversaire des 120 ans :

Exposition virtuelle « La Ligue des Droits de l'Homme, 120 ans d'histoires » :

http://www.lacontemporaine.fr/expositions/ldh/?fbclid=IwAR1N7tbhuZ1cOMaUQOpgDsUa_A2WKSmtmXm71QrzHoHPEI_Twfx6h5d5guk

Commissaires de l'exposition Gilles Candar et Emmanuel Naquet.

AGENDA

Le festival du film des Droits humains s'est ouvert le 5 décembre et se poursuit jusqu'au 18 décembre. Il se déroule dans différents lieux parisiens.

Centre Louis Lumière - samedi 15 décembre à 15h 30 :

« **The Wall** » de Cam Christiansen

« Le mur » est un long-métrage d'animation qui explore les deux côtés du mur séparant Israël et la Palestine.

Institut du Monde Arabe - dimanche 16 décembre à 16h :

« **Amal** » de Mohamed Siam

La vie de jeune adulte d'Amal, quelques années après la révolution égyptienne.

Maison Heinrich Heine - lundi 17 décembre à 19h 30 :

« **The Cleaners** » de Hans Block & Moritz Riesewick

Une immersion au cœur d'un sous-traitant de Facebook, chargé d'effacer les images indésirables de la plateforme.

Musée de l'histoire de l'immigration - mardi 18 décembre à 20 h : « **Revenir** » de David Fedele & Kumut Imesh

Un réfugié ivoirien retourne sur sa terre natale, caméra à la main, embarquant le spectateur sur les traces de son passé.

<https://www.festival-droitshumains.org>

Prochaine réunion de section
jeudi 10 janvier à 19h30

*Réunion festive de reprise de carte
avec la participation de Jeanne BASTARD, magistrat judiciaire
travaillant avec le Contrôleur général des lieux de privation de libertés*



Le débat sera suivi d'un pot convivial autour de boissons fournies par la section et des amuse-gueules apportés par les ligueurs et les ligueuses.

Merci à tous.

À la Maison de la Vie Associative et Citoyenne
11, rue Caillaux 75013 - Paris
M° Maison Blanche ligne 7

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h.

Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site.

**"La LDH : 120 ans... toujours là !
Témoignages de la vie d'une section."**



C'est le titre de l'émission réalisée par notre section, et mise en ligne en juillet. Les intervenants sont des membres de la section, sous la houlette de lyob Eskender.

Merci à Eskender pour ce lien qui rend l'écoute très confortable :

<https://hearthis.at/esk75-pr/radio-libertaire-2018>

Et n'hésitez pas à nous adresser vos retours d"écoute.

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h
à la Maison des Associations,
11 rue Caillaux - 75013
contact : Jules-mathieu
Meunier
julesm.meunier@yahoo.fr
06 41 67 35 06

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)
vendredi de 17h30 à 19h30 en
salle B903, au 9e étage dans le

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Alice Bertin
alicebertin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71
Sylvie Clavel
sylvie.clavel99@gmail.com

RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h
les 2ème et 4ème sur rendez-vous mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013

Groupe Etudiants:

contact :

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités

CONTACTS :